



Demande d'aides de la commune d'Achères-la-Forêt

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Pour information, **Quotient familial** = (salaires + pensions + indemnités + prestations) / nombre de personne dans le foyer

Cochez le (s) aide (s) que vous souhaitez demander :

Aide au chauffage du foyer (150€) :

Le chiffre indiqué correspond au quotient familial à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier de cette aide

	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Personne seule	< 1000	< 500	< 383	< 325
Couple	< 700	< 516	< 425	< 370

Aide au centre de loisirs :

Quotient familial	Aide CCAS pour un enfant par jour	Aide CCAS à partir du 2 ^{ème} enfant par jour
0 - 355	11€	9€
356 – 500	9€	7€
501 – 600	6€	4€
601 - 700	4€	2€

Aide à la cantine :

Année scolaire 2022/2023

Prix du repas réduit selon le quotient familial

Quotient familial	1er enfant par repas	à partir du 2 ^{ème} enfant par repas
0 - 399	3.06€	2.84€
400 – 599	3.93€	3.70€
600 – 799	4.54€	4.34€
800 - 999	4.64€	4.44€
≥ 1000	4.85€	4.64€

Aide à la classe découverte :

Une aide à la classe découverte peut être accordée lorsqu'elle a lieu (tous les 3 ans environ).
Se rapprocher de la mairie pour connaître les conditions d'attribution de cette aide.

Si vous pouvez bénéficier de cette(ces) prestation(s), merci de communiquer les justificatifs suivants afin d'étudier votre dossier.

Enveloppe à adresser à la mairie, 58 rue du Closeau

- Dernier avis d'imposition
- Trois derniers bulletins de paie des deux parents
- Trois derniers relevés de versement des prestations familiales
- Justificatifs des autres ressources (pensions, indemnités ANPE, ...)
- Livret de famille ou tout document justifiant de la composition du foyer

Aide au BAFA :

La commune peut vous accorder une bourse pour financer une partie de votre formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) remboursement des frais du stage d'approfondissement dans la limite de 400 €.

Aide accordée dans la limite de 2 par an pour l'ensemble de la commune.

Conditions d'attribution

- être inscrit à la formation BAFA
- avoir effectué le stage d'approfondissement d'animateur ou de directeur au centre de loisirs d'Achères-la-Forêt.
- Habiter depuis plus de 6 mois sur la Commune

Pièces à fournir (originaux obligatoires) :

- 1 pièce d'identité**
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- 1 RIB**
- 1 attestation de présence au stage BAFA** dispensée par un organisme agréé par les services de la DDCSPP dans un **délai maximum de 3 mois** suivant le début du stage

Date : _____

Je certifie sur l'honneur avoir communiqué l'ensemble des revenus du foyer permettant de calcul de l'aide.

Signature de l'intéressé et des deux parents s'il y a lieu :